



LAURENAN

LAORNAN



BULLETIN MUNICIPAL SEPTEMBRE 2021 - N°7

Chouette ! c'est la rentrée, je vais retrouver mes copines, mes copains et mes professeurs !



SOMMAIRE

REUNIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX

 <u>CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 MAI 2021</u>	P 03 à 05
 <u>CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 JUIN 2021</u>	P 05 à 08

INFORMATIONS DE LA COMMUNE

➤ ACTIONS DE LA MAIRIE	
❖ MISSION ARGENT DE POCHE	P 08
❖ ENTRETIEN DES CHEMINS	P 08
➤ L'ECOLE	
❖ ACTIVITE A L'ECOLE	P 09
❖ TRAVAUX A L'ECOLE	P 10
❖ NOUVEAUTE A L'ECOLE DE GOMENE	P 11
➤ MEDIATHEQUE	P 11
➤ FLEURISSEMENT	P 13
➤ ACTIVITES LOISIRS	
❖ CHEMINONS A LOARNAN	P 14
❖ COURSE CYCLISTE	P 14
❖ RANDO ASSOS	P 15
➤ INFORMATIONS DIVERSES	
❖ PETITE ENFANCE	P 15
❖ ADULTES ET SENIORS	P 16
❖ RN 164	P 17
➤ PASS SANITAIRE	P 18
➤ ETAT CIVIL	P 18
➤ INFOS ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS	P 18
➤ INFOS PRATIQUES	P 19



REUNIONS DE CONSEIL

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 MAI 2021

PRESENTS : ROUXEL Pascal, Maire, RIVALLAN Olivier, GUEHENNEUX Jean-René, RIVALLAN Fabienne, Adjoint, DANIEL Yoann, LORAND Evelyne, BILLARD Emmanuelle, BARBE Valérie, DABOUDET Vincent, LEMEE Anne, NIVET Françoise, CAILLIBOTTE Rémy

ABSENTS : ROUXEL Dominique (excusée), POILÂNE-TABART Valérie (excusée).

SECRETAIRE DE SEANCE : Fabienne RIVALLAN

Les élus absents n'ont pas remis de pouvoir de vote.

1 PROJET EOLIEN MERDRIGNAC / ILLIFAUT

Présentation par Mr Dominique DAUNAY

M Dominique DAUNAY a présenté au conseil municipal le projet éolien « Le Clos Neuf », situé sur les communes de MERDRIGNAC et ILLIFAUT, projet initié en 2013.

Le projet porte sur l'implantation de 4 éoliennes d'une puissance de 3 mégawatts chacune d'une hauteur de 150 mètres. Il confirme que toutes les autorisations ont été obtenues et que le chantier devrait démarrer dans l'été 2021 avec une mise en service en juin 2022. Il souligne que les retombées locales pour les collectivités sont estimées à 145 000 euros par an. La durée de vie du parc est de 30 ans.

Ce projet comporte un financement participatif par les habitants du territoire dans le cadre d'une société holding porteuse de 8 % du capital de la société exploitante des éoliennes.

Un échange a eu lieu ensuite avec les membres du Conseil Municipal notamment sur les études d'impacts sur les exploitations agricoles, les câbles souterrains et les failles géologiques.

Le nettoyage du site au-delà des 30 ans de fonctionnement est prévu, c'est une obligation de déconstruire.

2 VALIDATION DES PROCES VERBAUX DES 1^{er} AVRIL ET 22 AVRIL 2021

Les procès-verbaux des 1^{er} et 22 avril 2021 sont validés à l'unanimité des membres présents

3 ART DES CHOIX

▪ DEPLACEMENT DE LA CITERNE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les différentes interventions nécessaires dans le cadre des travaux de déplacement de la cuve de gaz qui alimente le restaurant « Art des Choix ».

Il rappelle alors les différents devis pour ces travaux :

1. Sarl LELIEVRE pour les travaux de traversée d'un montant de 2 774.00 € HT, soit 3 328.80 euros TTC
2. Primagaz pour le retrait de la cuve de gaz d'un montant de 804.60 € HT, soit 965.52 euros TTC (devis validé lors de la séance du 22/04/2021).
3. AGRIMENE pour la conduite de gaz d'un montant de 986.20 € HT, soit 1 183.44 euros TTC.
4. Nécessité de remonter la terrasse. Le devis de M Julian FERNANDES s'élève à 480 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents.

LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de recourir à une ligne de trésorerie pour pallier les délais de versements des acomptes de subventions et de certaines dotations d'Etat. Il faut faire face aux paiements des acomptes pour les travaux réalisés dans le cadre de la rénovation de la Salle des Fêtes.

Monsieur le Maire présente la proposition financière retenue du Crédit Agricole des Côtes d'Armor ayant les caractéristiques suivantes :

- Montant : 150 000 euros



- Taux variable : 0.561 % (basé sur l'Euribor 3 mois moyenné d'avril 2021)
- Frais de dossier : 0.25 % du montant de la ligne, prélevés en 1 seule fois par débit d'office
- Paiement des intérêts : chaque trimestre par débit d'office
- Durée : 12 mois

La ligne de trésorerie pourra être renouvelée à l'échéance de la ligne (10 mai 2022).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- DECIDE de réaliser une ligne de trésorerie de 150 000 euros, destinée à faire face à des besoins momentanés de trésorerie, auprès du Crédit Agricole des Côtes d'Armor pour une durée de 1 an, à compter de la date de la signature du contrat.

4 SALLE DES FETES

▪ EMPRUNT.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions des 3 agences bancaires (Crédit Agricole, Crédit Mutuel de Bretagne et la Banque des Territoires) sur 3 durées différentes (15, 20 et 25 ans)

M le Maire propose au Conseil Municipal de déterminer la durée de ce nouvel emprunt, il propose une durée de 25 ans. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer. **Sur 13 membres présents, 9 membres sont favorables et 4 élus s'abstiennent.**

▪ AVENANT N° 01 - LOT N°06.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la société Art de l'Alu concernant des travaux supprimés dans la cuisine pour le lot n° 06 dans le cadre de la rénovation de la Salle des Fêtes. Le devis de moins-value s'élève à 2 068.50 € HT, soit 2 482.20 euros TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents.

▪ AVENANT N° 01, N°02, N°03 – LOT N°11.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis de la société LE BOHEC concernant des travaux supprimés ou supplémentaires pour le lot n° 11 dans le cadre de la rénovation de la Salle des Fêtes :

- Le premier devis porte sur la fourniture et l'installation d'un vidéoprojecteur, d'un écran de projection et d'une paire d'enceintes pour un montant de 2 998.00 €, soit 3 597.60 euros TTC.
- Le 2^{ème} devis correspond à une moins-value au marché initial d'un montant de 281.95 € HT, soit 338.34 euros TTC portant sur le dispositif de mise en sécurité (extincteurs).
- Le troisième devis porte sur des compléments en alimentation électrique dans la cuisine pour un montant de 2 061.24 € HT, soit 2 473.49 euros TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal VALIDE ces devis.

5 LOTISSEMENT « HAMEAU DE LA FORGE »

Le Conseil Municipal ayant retenu le projet de la création d'un nouveau lotissement communal, dénommé « Hameau de la Forge », Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des points abordés lors de la réunion avec l'ADAC des Côtes d'Armor pour la lecture du dossier de consultation des entreprises. Cette consultation est nécessaire pour désigner un cabinet qui assurera la mission de maîtrise d'œuvre nécessaire pour mener à bien la réalisation des travaux. La consultation a été lancée dès le 19 mai, les cabinets devront répondre pour le 23 juin prochain.

Délibération à l'unanimité des membres présents.

6 PACTE DE GOUVERNANCE LCBC

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le pacte de gouvernance, établi par Loudéac Communauté Bretagne Centre. Les documents ont fait l'objet d'un envoi, pour information préalable à cette séance, au Conseil Municipal.



Il est rappelé que l'élaboration d'un pacte de gouvernance par les communautés de communes est une disposition de la loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019. Il a pour but notamment d'associer les élus municipaux au fonctionnement intercommunal. Il est précisé que l'avis des conseils municipaux est requis dans un délai de deux mois après la transmission du projet par le conseil communautaire aux communes membres.

Le pacte de gouvernance a été présenté à la conférence des maires du 24 février 2021.

Il est rappelé aux membres qu'il s'agit d'un avis consultatif. M le Maire précise qu'il faudra sans doute être plus vigilant sur le pacte financier, document à venir.

Tous les élus municipaux, présents, s'accordent à s'abstenir.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

DECIDE de s'abstenir par rapport à ce pacte de gouvernance, proposé par Loudéac Communauté Bretagne Centre.

7 CIMETIERE : RETROCESSION D'UNE CONCESSION

Le Code Général des collectivités territoriales prévoit dans son article L. 2122-22 alinéa 8 que par délégation du Conseil Municipal, le Maire peut prononcer la délivrance et la reprise des concessions.

Par délibération en date du 03 juillet 2020, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à exercer cette faculté.

Par lettre en date du 26 avril dernier reçue à la mairie, il est fait part à la commune la rétrocession de la concession cinquantenaire acquise le 26 septembre 2003 pour la somme de 120.75 euros et située au cimetière de Laurenan (n° 482 - carré I n° 07 bis). Il est précisé que la concession est vide de tout corps.

Il est par conséquent proposé au Conseil Municipal d'approuver le principe de rétrocession à la commune de la concession.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

APPROUVE la procédure de rétrocession à la Commune de la concession n° 482 et le remboursement, compte-tenu du temps restant encore à couvrir, soit la somme de 77.28 euros.

8 LOTISSEMENT « HAMEAU DE LA GARE »

▪ OPTION ACHAT LOT N° 02

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier en date du 25 avril 2021 de Yoann et Emmanuelle GREGOIRE lesquels mettent option sur le lot n° 02 d'une contenance de 858 m² (D n° s 826 et 829) du lotissement « Hameau de la Gare ». Le prix du terrain s'élève à 6 864.00 euros (prix de vente fixé par délibération du 30 juillet 2007).

Délibération à l'unanimité des membres présents.



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 JUN 2021

PRESENTS : ROUXEL Pascal, Maire, RIVALLAN Olivier, GUEHENNEUX Jean-René, RIVALLAN Fabienne, Adjoint, DANIEL Yoann, LORAND Evelyne, BILLARD Emmanuelle, BARBE Valérie, POILANE-TABART Valérie, DABOUDET Vincent, LEMEE Anne, NIVET Françoise, CAILLIBOTTE Rémy.

ABSENTS : ROUXEL Dominique (excusée, pouvoir à Mr Françoise NIVET)

Secrétaire de séance : BARBE Valérie

1 VOIRIE

▪ REFECTION « CHEMIN DE LA BROUSSE »

A la demande de la Sarl LELIEVRE, une rencontre a été organisée en mairie le 02 juin dernier avec les élus (M le



Maire et M Olivier RIVALLAN, adjoint à la Voirie), l'entreprise LELIEVRE (Marc et Eric) et M Yann PINARD, riverain, pour évoquer le contentieux (non-paiement de la facture). M Marc LELIEVRE revient sur le devis qui n'a pas été validé d'un montant de 1 869 € HT pour les 120 ml. Lors du début des travaux, l'entreprise s'est aperçue que les matériaux ne sont pas adaptés à ce chantier, il précise qu'ils ont profité des travaux en cours au GAEC du Bignon pour réaliser cette réfection. L'entreprise LELIEVRE se rend compte alors que l'état du chemin est très dégradé et sur une plus grande longueur que le devis cité ci-dessus.

L'entreprise LELIEVRE précise qu'elle avait eu une discussion avec M Olivier RIVALLAN, adjoint à la Voirie, au moment des travaux pour évoquer ce constat et qu'alors il avait répondu qu'il fallait réaliser les travaux (« faites comme vous savez faire »). M Marc LELIEVRE ajoute qu'il y a peut-être eu incompréhension des deux parties.

En 2017, La réfection du chemin avait été demandée par le GAEC du Bignon. Il avait été décidé en accord entre l'ancienne municipalité et Mr PINARD d'attendre la fin de leurs travaux.

Il sera nécessaire de faire constater par la Commission Voirie l'état des chemins et des routes avant et après les travaux réalisés.

M le Maire propose alors de procéder au vote pour déterminer si la Commune prend en charge ces travaux de réfection du Chemin de la Brousse. Il rappelle que la facture de la SARL LELIEVRE TP s'élève à 6 861.29 € HT, soit 8 233.55 euros TTC. Il est procédé alors au vote à bulletins secrets. Sur 15 membres (dont 2 pouvoirs de vote), 10 membres s'expriment pour, 3 contre et 2 abstentions.

2 SALLE DES FETES : EMPRUNT

Monsieur le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal en date du 20 mai dernier de réaliser un emprunt sur une durée de 25 ans. Il indique qu'il a re-sollicité les 3 organismes bancaires (Crédit Agricole, Crédit Mutuel et Banque des Territoires) pour actualiser les taux.

Il propose de retenir la Banque des Territoires pour un taux de 1 %. Il ajoute qu'il est urgent de débloquer les fonds car les factures des situations des entreprises arrivent en mairie. Les fonds peuvent être débloqués directement par le secrétariat de mairie.

REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET GPI AMBRE d'un montant de 400 000 euros auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la rénovation de la Salle des Fêtes, située au Bourg de LAURENAN s'inscrivant dans le cadre des enveloppes liées au secteur public local.

Le Conseil Municipal de LAURENAN, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur l'opération susvisée,
DELIBERE

Pour le financement de cette opération, Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un contrat de prêt composé d'une ligne de prêt pour un montant total de 400 000 euros dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : PSPL – GPI AMBRE

Montant : 400 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 6 mois

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Taux d'intérêt annuel fixe : 1 %

Ce taux d'intérêt, actualisé mensuellement par la Caisse des Dépôts, est compris entre un plancher de 0% et un plafond de 1.68 % et est donc susceptible de varier jusqu'à l'émission du contrat. En conséquence, le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt.

Amortissement : Déduit (échéances constantes)

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil Municipal, avec 10 voix pour et 5 abstentions

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat.

3 DECISION MODIFICATIVE N°01 : BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre une décision modificative n° 01 au Budget Primitif 2021 pour prendre en compte la contractualisation de l'emprunt et d'inscrire le crédit de 400 000 euros. Il faut également



tenir compte de la prise en charge de dépenses supplémentaires en investissement dont la réfection du Chemin de la Brousse.

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil Municipal, avec 10 voix pour et 5 abstentions

4 SALLE DES FETES :

▪ AVENANT N°02 – LOT N°10

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la société Climatech concernant des travaux supplémentaires dans la cuisine pour le lot n° 10 dans le cadre de la rénovation de la Salle des Fêtes. Le devis s'élève à 1 931.57 € HT, soit 2 317.88 euros TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal VALIDE ce devis.

▪ AVENANT N°01 – LOT N°05

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la société Poulain couverture concernant des travaux en plus et moins-value sur le marché initial pour le lot n° 05 dans le cadre de la rénovation de la Salle des Fêtes. Le devis de moins-value s'élève à 1 796.45 € HT, soit 2 155.74 euros TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal VALIDE ce devis de moins-value.

▪ AVENANT N°02 – LOT N°03 & 04

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la société Le Chauve-Sourit concernant des travaux supprimés pour les lots n° 03 & 04 dans le cadre de la rénovation de la Salle des Fêtes. Le devis de moins-value s'élève à 11 978.96 € HT, soit 14 374.75 euros TTC ce qui correspond précisément à une moins-value pour le lot n° 04 (avenant n° 02) de 18 688.96 € HT, soit 22 426.75 euros TTC et une plus-value pour le lot n° 03 (avenant n° 02) d'un montant de 6 710.00 € HT, soit 8 052.00 euros TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal VALIDE le devis de moins-value pour l'avenant n° 02 du lot n° 04 et le devis supplémentaire pour l'avenant n° 02 du lot n° 03

▪ BAR : CHOIX DES LUMINAIRES ET COULEUR DU BAR

Le choix s'est porté sur des luminaires en forme de bouteilles au-dessus du bar.

Le bar de la salle des fêtes sera de couleur rouge indien et bleu glacier, une bande en inox sera posée en bas du bar afin de le protéger. Le plan de travail sera abaissé sauf au niveau de l'évier.

5 SDE – ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier en date du 29 avril dernier du Syndicat départemental d'énergie des Côtes d'Armor (SDE 22). Ce dernier indique que suite à l'entretien des installations d'éclairage public de la Commune, il est constaté un état vétuste du réseau et notamment celui de la Salle des Fêtes. Le SDE 22 a procédé à une étude de dépose et repose d'une PC pour travaux de rénovation. Le coût total de l'opération est estimé à 142.56 euros TTC. Conformément à la convention passée, la participation de la Commune s'élève à 85.80 euros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal VALIDE les travaux proposés par le SDE 22 et valide la participation de 85.80 euros TTC.

6 PARTICIPATION COUT DE FONCTIONNEMENT

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la mairie de LOUDEAC en date du 27 mai dernier concernant la participation des communes de résidence aux coûts de fonctionnement des écoles publiques élémentaires de LOUDEAC.

Il est rappelé que cette participation est obligatoire et s'impose notamment dès lors que les élèves concernés suivent un cycle dans une classe spécialisée que leur commune de résidence n'est pas en mesure de leur proposer.

Le coût moyen d'un élève de l'enseignement public primaire de LOUDEAC s'élève, sur la base du compte administratif 2020, à 501.75 euros par élève (somme arrondie à 501.00 €).



Monsieur le Maire précise que deux élèves de la Commune sont scolarisées en classe ULIS cette année scolaire. La participation va donc s'élever à 1 002.00 euros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal VALIDE cette participation de 1 002 euros pour 2 élèves au titre de l'année scolaire 2020-2021.

7 QUESTIONS DIVERSES

■ RECENSEMENT DES PONTS

Monsieur Olivier RIVALLAN, adjoint à la voirie, informe le Conseil Municipal qu'il va travailler sur un dossier avec CEREMA pour l'entretien des ouvrages d'art routiers (2 ponts concernés). Il faut répondre à certains critères. Il précise que le CEREMA viendra en septembre prochain. Il propose d'associer la Commission Voirie à ce rendez-vous. Il ajoute que les aides peuvent aller jusqu'à 80 à 90 % du montant des travaux.



INFORMATIONS DE LA COMMUNE

➤ LA MAIRIE

❖ MISSION ARGENT DE POCHE



5 jeunes se sont inscrits pour participer à l'opération argent de poche de cet été 2021.

3 jeunes ont débuté ce matin : Mathis, Louis et Anna. Ils seront rejoints jeudi par Amory et Lorick.

Les activités proposées : rangement et classement à l'école et à la médiathèque. Nettoyage des abords, allées du cimetière, mur de l'école, ...



❖ ENTRETIEN DES CHEMINS

Les ensilages de maïs approchent, les chemins d'exploitations sont très sollicités à cette période de l'année. Afin d'éviter une détérioration importante de certains chemins, la commune va mettre à disposition des agriculteurs, plusieurs tas de roches pour reboucher les trous et remblayer certaines zones creusées par le ruissellement.

Nous rappelons aussi à tous les propriétaires de parcelles bordant la voirie, qu'il est important d'effectuer un élagage régulier pour la sécurité de tous.

Nous remercions par avance toutes les personnes qui vont participer à ces travaux d'entretien de la voirie .



➤ L'ÉCOLE RPI DU NINIAN

❖ ACTIVITE DE L'ÉCOLE

Classe CE2/CM1

Début Juillet, les élèves de CM1-CM2 de Mr CROCQ Pascal ont reçu leur récompense à leur participation au défi "Un livre en scène" - défi proposé par les bibliothèques de LCBC.

Un livre chacun - La rivière à l'envers - de J.C Mourlevat - ce choix car nous avons étudié en lecture suivie en classe "L'enfant océan" du même auteur - lecture suivie qui a énormément plu !

Deux livres collectifs qui restent en classe Le Guinness Record 2021 et une BD

Les CM2 ont également reçu un ouvrage classique offert par l'éducation nationale - Les fables de Jean de la Fontaine - important qu'ils découvrent ce classique car je me suis aperçu ce matin que très peu d'élèves connaissaient Jean De La Fontaine, et encore moins ses fables.....

Photo prise à proximité de l'école sous un soleil radieux !



Rentrée 2021 au RPI du Ninian

Jeudi 2 septembre, 91 élèves ont fait leur rentrée au RPI du Ninian

Les élèves sont répartis en 5 classes. Les plus jeunes sont à Gomené dans les classes de Sabrina Pacceu et Lina Van Milgen.

Le CP, CE1, CE2, CM1, CM2 sont à Laurenan.



Les enseignants de l'école :
Maïxenn Richer (CP-CE1),
Alexandra Pêcheur (CE2-CM1)
Pascal Crocq (CM1-CM2)





**Nous leur
souhaitons une
belle année !**

Elèves et professeurs de Laurenan

❖ TRAVAUX A L'ÉCOLE

Les élus de la commune en association avec les parents de l'APE ont participé au nettoyage et au rafraîchissement de l'école.



C'est dans une ambiance conviviale que pendant deux weekends, les bénévoles ont effectués différents travaux. Les grilles d'entrée de l'école ont été repeintes en plusieurs couleurs. Le grillage de la cour a été enlevé et sera remplacé par un grillage neuf. L'arbre à côté de la cour a été élagué. Les grilles du côté de la route de Derrien seront remplacées ultérieurement.

D'autres travaux de peinture et de rafraîchissement sont à l'étude afin de redonner du dynamisme à notre école.

Un grand bravo à tous les bénévoles de l'école qui ont participé à ces travaux.



❖ NOUVEAUTE A L'ECOLE DE GOMENE

Un nouvel espace jeu a été mis en place pour la rentrée des écoliers à l'école de Gomené pour le bonheur de tous. Il remplace l'ancien.

Merci à la municipalité de Gomené et à l'APE



➤ MEDIATHEQUE

INFORMATION

Depuis le 9 août dernier*, la médiathèque est soumise au PASS sanitaire** pour les emprunts à l'intérieur de la médiathèque.

Sans pass, vous pouvez toutefois :

- > Déposer vos documents à l'accueil.
- > Réserver vos documents en ligne via www.bretagnecentrebiblio.bzh
- > Récupérer vos réservations à l'accueil de la médiathèque.

*La mise en place du dispositif depuis le 9 août 2021 est relatif décret n° 2021-1059 du 7 août 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire confirme la disparition du seuil de 50 personnes et impose la présentation du passe sanitaire à l'ensemble des bibliothèques.

**Obligatoire à partir de 18 ans. Il s'appliquera aux 12-17 ans à compter du 30 septembre 2021.

Merci de votre compréhension.

Laurenan. Lény photographie les animaux sauvages

La faune sauvage du Centre-Bretagne a un nouvel admirateur qui a souhaité partager ses rencontres et les immortaliser grâce à son appareil photo.



Lény Pinard, 18 ans, est passionné par la nature. Il arpente depuis plusieurs années les champs et les bois de la commune de [Laurenan \(Côtes-d'Armor\)](#). Il a ainsi découvert au détour d'un chemin ou à l'orée du bois, au point du jour (moment très court ou la nuit s'efface devant le jour) les animaux de notre territoire. Il a surpris dans leur environnement des cerfs et biches, des chevreuils, des renards et des écureuils qui avaient disparu et que l'on revoit avec bonheur.

Une passion à partager

Lény a réalisé de très belles photographies



animalières qui témoignent d'un talent déjà affirmé. Il a réussi à saisir le regard des animaux, impliquant malgré lui le visiteur dans une relation immédiate avec l'animal sauvage. La surprise partagée de Lény lors de sa rencontre avec l'animal se partage de nouveau avec la population par le biais de la photographie. Lény enchante et émerveille.

Une trace vivante

Lény a expliqué, lors d'une rencontre organisée à la médiathèque de Laurenan, comment il procédait pour approcher les animaux sans les effrayer et saisir leur attitude en toute transparence. Il a réalisé un film de quinze minutes sur une renarde et ses renardeaux. La beauté et la tendresse qui émanent de ces images font immédiatement pardonner les éventuels dégâts dans les poulaillers.

Les photos sont exposées à la médiathèque de Laurenan jusqu'au 30 septembre

[Ouest-France](#) Publié le 15/08/2021

Horaire d'ouverture de la Médiathèque :

Mercredi 10h 12h30 et 13h30 16h30

Samedi 10h 12h30

PLANNING DES BEBES LECTEURS SEPTEMBRE ET OCTOBRE



SEPTEMBRE		
Mercredi 1 ^{er}	10 h - 11 h	MERDRIGNAC Médiathèque - rue du champ des vignes
Vendredi 3	10 h - 11 h	SAINTE-CARADEC Bibliothèque - Maison du Val d'Oust
Lundi 6	10 h - 11 h	LALIRENAN Médiathèque - 1 rue des lavandières
Mardi 7	10 h - 11 h	LA MOTTE Lecture pour petits loups Bibliothèque - Rue de bel air
Jeudi 9	10 h - 11 h	PLUMIEUX Ancienne école publique - 7 rue de l'Argoat
	A partir de 9 h 45	PLUGUENAST-LANGAST Bibliothèque - Salle du conseil - 3 rue des écoles
Vendredi 10	10 h - 11 h	HÉMONSTOR Bibliothèque Espace Saint-Amoult - le bourg
Lundi 13	10 h - 11 h	TRÉMOREL Bibliothèque - rue fontaine de G6
Mercredi 15	10 h 30 - 11 h 15	PLÉMET Bibliothèque - 3 rue des étangs
Jeudi 16	10 h - 11 h	CORLAY Bibliothèque/Maison du développement Route de Portivy
Lundi 20	10 h - 11 h	SAINTE-VRAN Bibliothèque - 1 rue du 19 mars 1962
Mardi 21	10 h - 11 h	UZEL Pavillon Mélior - Salle Arts et métiers
	9 h 30 à 10 h 15	LOUDÉAC Médiathèque - 66 rue de Cadéloc
Jeudi 23	10 h 30 - 11 h 15	LOUDÉAC Médiathèque - 66 rue de Cadéloc
Vendredi 24	10 h - 11 h	TRÉVÉ Bibliothèque - 7 rue des Penrêtres
Samedi 25	10 h 30 - 11 h 30	LOUDÉAC - animé par Samuel Cosson Médiathèque - 66 rue de Cadéloc
Lundi 27	10 h - 11 h	LOSQUET-SUR-MEU Bibliothèque - Place de l'église
Jeudi 30	10 h - 11 h	GAUSSON Bibliothèque - Place de la mairie

OCTOBRE		
Vendredi 1 ^{er}	10 h - 11 h	SAINTE-CARADEC Bibliothèque - Maison du Val d'Oust
	10 h 30 - 11 h 30	GUERLEOAN Bibliothèque - Place Sainte-Suzanne
Lundi 4	10 h - 11 h	LAURENAN Médiathèque - 1 rue des lavandières
Mardi 5	10 h - 11 h	LA MOTTE Lecture pour petits loups Bibliothèque - Rue de bel air
Mercredi 6	10 h - 11 h	MERDRIGNAC Médiathèque - rue du champ des vignes
Jeudi 7	10 h - 11 h	PLUMIEUX Ancienne école publique - 7 rue de l'Argoat
Vendredi 8	10 h - 11 h	HÉMONSTOR Bibliothèque Espace Saint-Amoult - le bourg
Lundi 11	10 h - 11 h	TRÉMOREL Bibliothèque - rue fontaine de G6
Mercredi 13	10 h 30 - 11 h 15	PLÉMET Bibliothèque - 3 rue des étangs
Jeudi 14	10 h - 11 h	LE MENÉ/COLLINÉE Médiathèque - le bourg
	10 h - 11 h	CORLAY Bibliothèque/Maison du développement Route de Portivy
Lundi 18	9 h 45 à 10 h 30 ou 10 h 45 à 11 h 30	SAINTE-VRAN Bibliothèque - 1 rue du 19 mars 1962
Mardi 19	10 h - 11 h	UZEL Pavillon Mélior - Salle Arts et métiers
Jeudi 21	10 h 30 - 11 h 15	LOUDÉAC Médiathèque - 66 rue de Cadéloc
Vendredi 22	10 h - 11 h	TRÉVÉ Bibliothèque - 7 rue des Penrêtres
Samedi 23	10 h 30 - 11 h 15	LOUDÉAC Médiathèque - 66 rue de Cadéloc
Mardi 26	9 h 30 - 10 h 15	LOUDÉAC Médiathèque - 66 rue de Cadéloc
Vendredi 29	10 h 30 - 11 h 30	GUERLEOAN Bibliothèque - Place Sainte-Suzanne

MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

- Médiathèque de Loudéac : 02 96 28 16 13 ou mediatheque@ville-loudeac.fr
- Bibliothèque de Plémet : mediatheque@plemet.fr
- Médiathèque de Merdrignac : mediatheque-merdrignac@orange.fr
- Bibliothèques de Sainte-Caradec/Trévé/Hémonstoir : sans inscription
- Bibliothèque de Guerleolan : 02 96 26 09 41 ou bibliotheque@maireguerleolan.bzh
- Bibliothèque de La Motte : bibliotheque@mairelamotte.fr
- Bibliothèque de Plouguenast : 02 96 28 74 43 ou bibliotheque@plouguenast-langast.fr
- Réseau des bibliothèques du Mené : bibliotheque.collinee@wanadoo.fr
- RSM (Corlay/Gausson/Laurenan/Loscouët-sur-Meu/Plumieux/Sainte-Vran/Trémoré/Uzél) : 02 96 66 60 50 ou rsm@loudeac-communaute.bzh



PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE POUR LES ADULTES.

En fonction de l'évolution du contexte épidémiologique et des protocoles nationaux, les mesures sanitaires pourront être réévaluées. **À SAVOIR :** afin de respecter les gestes barrières liés à la COVID-19, les séances bébés lecteurs seront exceptionnellement sur inscription (cf. modalités).

Loudéac communauté - 4/6 bld de la gare - 22600 LOUDÉAC
02 96 66 09 09 • 02 96 66 60 50
www.bibliotheques.loudeac-communaute.bzh



Bretagne Centre



➤ FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE

Fleurissement : passage du jury régional

La Commune de Laurenan était visitée ce vendredi 09 juillet 2021 après-midi par le jury régional des Villes et Villages fleuris afin de conserver la 2^{ème} fleur obtenue il y a 2 ans.

Ces dernières journées ont été fort chargées pour le nettoyage des différents abords communaux, par Linda. La météo n'a pas contribué à gagner du temps sur l'entretien des divers parterres. Le vent et la pluie ont parfois eu raison sur le bel embellissement réalisé. Soutenue par Myriam en fin de semaine et l'aide de bénévoles, les réalisations ont été au rendez-vous toutefois. Des gnomes sont venus s'inviter parmi les habitants de Laurenan, ils étaient bien présents en cet après-midi correct. D'autres individus, par moins surprenants, animaient chaque recoin des espaces fleuris dans le centre bourg. Allez découvrir les clichés sur le site de la Commune de Laurenan : <https://www.laurenan.fr/wp-admin/post.php?post=7024...>



La commission Fleurissement de l'ancien canton de Merdrignac s'est déplacé dans les 9 communes pour apprécier les divers embellissements des bourgs durant la semaine du 9 au 12 Août.

➤ ACTIVITES LOISIRS

❖ CHEMINONS A LOARNAN

Rando Gallo à Laurenan du dimanche 4 juillet 2021



Une vingtaine de personnes ont participé à cette randonnée. Elle s'est déroulée sans une goutte de pluie. Valérie a conté plusieurs anecdotes historiques en gallo tout au long du parcours d'une dizaine de kilomètres.

Les personnes présentes ont découvert ou redécouvert le patrimoine historique et naturel de Laurenan. Elle s'est terminée autour d'un verre de cidre à la Halle aux Jeux.

❖ COURSES CYCLISTES DU CIRCUIT DE LA SOURCE DU NINIAN

La 14^{ème} édition de la course du circuit de la source du Ninian, organisée par l'association Etincelle et contrôlée par le cyclo-club de Moncontour, s'est déroulée le vendredi 13 août. Le départ a été donné par David GAUDU, cycliste français qui rentrait des jeux Olympiques de TOKYO. Le temps était de la partie, il faisait très beau. Le public était nombreux aux



abords des routes et dans le bourg de Laurenan pour encourager les sportifs tout en respectant les mesures sanitaires en vigueur.

Les résultats sont les suivants :
Classement Général 3^{ème} catégorie
1^{er} Hugo CARDRAIN UCL Hennebont
2^{ème} Thibaud MESLE UCL Hennebont
3^{ème} Marc LENOUEL Team la godasse

Catégorie Junior
1^{er} Samuel DURAND CA Evron

Catégorie féminine
Joséphine DENIEL Romillé



❖ RANDONNÉE DES ASSOS

La Rando des assos



randonnée pédestre

ORGANISÉE PAR L'APE DU NINIAN ET SALAM FRANCE LIBAN

Dimanche 26 septembre

Laurenan - St Unet

11KM

6KM

Départ à partir de 8h30

Inscriptions et renseignements au
06.47.59.37.42 ou sur
«randolaurenan@gmail.com.»

Restauration rapide
sur place dans le
respect du protocole
sanitaire

**Pass sanitaire
obligatoire**

Tarif : 5€, gratuit pour les moins de 15ans



L'APE du Ninian en partenariat avec Salam France Liban organise une rando le Dimanche 26 Septembre 2021.

Inscription et renseignements au 06 47 59 37 42 ou sur « randolaurenan@gmail.com »

N'hésitez pas, venez passer un bon moment de convivialité !

➤ INFORMATIONS DIVERSES

PETITE ENFANCE



❖ MASSAGE POUR BEBE

Massage pour bébé, à Merdrignac, septembre et octobre 2021

Vous souhaitez renforcer votre relation avec votre enfant, apaiser ses pleurs, faciliter l'endormissement, favoriser le transit ... par le toucher. Les ateliers de massages pour bébé sont faits pour vous !

Le service Petite Enfance du CIAS de Loudéac communauté propose gratuitement un cycle de 5 séances. Lors de ces temps, Karine Bourhy, instructrice certifiée par AFMB, vous enseignera les mouvements et les gestes de massage à votre rythme et avec votre bébé.

A Merdrignac,

Les mercredis de 10h à 11h30

Les 01, 08, 15 et 28 septembre et 6 octobre 2021

Salle de réunion, pôle médico-social, rue de Brocéliande.

Ouvert aux enfants de moins d'1 an accompagné d'un parent. Présence requise au 5 séances.

Limités à 5 familles, sur inscription au 02.96.66.60.50 / 06 17 36 68 89 ou rpam@loudeac-communaute.bzh



❖ ATELIER SONORE ET MUSICAL POUR LES 0 à 3 ANS



Nouveau !

A partir de septembre 2021, le service petite enfance du CIAS de Loudéac Communauté en lien avec les écoles de musique du territoire propose aux parents et enfants de 0 à 3 ans un rendez-vous hebdomadaire de complicité parent-enfant autour de la musique et du son.

Sur les genoux, dans les bras ou en donnant la main à son parent, le tout petit découvre au fil des séances la richesse des sonorités qui l'entourent à travers les chansons à gestes, les comptines, les berceuses et premières danses. Un atelier durant lequel la notion de plaisir partagé parent-enfant et d'éveil des sens est mis en avant.

Ce service, gratuit, est destiné aux enfants de moins de 3 ans.

Début des ateliers : septembre 2021.

Deux lieux possibles :

les mercredis de 10h à 11h à l'école de musique Le Moulin à sons, à Loudéac

les mardis de 17h30 à 18h30 à l'école de musique intercommunale du Mené, à Merdrignac

Renseignements et inscriptions au 02.96.66.60.50 ou par mail c.taillandier@loudeac-communaute.bzh

ANIMATIONS PARENTS-BEBES

Dès la rentrée, retour des animations parents-bébés : la parentalité

Les animations parents-enfants du relais reprendront dès la rentrée. Vous trouverez en pièce jointe l'affiche de l'Espace Parents-Enfants et de la pataugeoire pour les mois de septembre et octobre.

L'ESPACE PARENTS-ENFANTS : Temps de jeux pour les enfants de moins de 3 ans et d'échanges entre parents autour de thème comme l'alimentation ou le sommeil, un moyen de couper des habitudes !

Un nouveau lieu : Merdrignac, salle de réunion, pôle médico-social.

LA PATAUGEOIRE : Temps de jeux libres en milieu aquatique propice à l'éveil sensoriel et moteur pour les enfants de 4 mois à 3 ans accompagnés d'un parent, d'un grand-parent ou de son assistant maternel. A Loudéac, piscine les Aquatides.



ANIMATIONS NUMERIQUES

Animations numériques à la rentrée de septembre 2021 sur le territoire

Loudéac Communauté Bretagne Centre vous propose des animations numériques sur différents lieux du territoire communautaire : Loudéac, Le Mené, Trémoré et Merdrignac.

A Merdrignac : les lundis et vendredis, après-midi

PROGRAMME NUMÉRIQUE

septembre-octobre-novembre 2021

CONTACT

07 64 38 94 63

l.loud@ccbretagne-centre.com

TRÉMORÉ : LE LUNDI ET LE VENDREDI MATIN

MERDRIGNAC : LE LUNDI ET LE VENDREDI APRÈS-MIDI

Septembre/octobre 2021

	Vendredi 10/09	Vendredi 01/10
9 h - 10 h 30	Le clavier et la souris, appréhender l'environnement Windows initiation pour les novices	Le clavier et la souris, appréhender l'environnement Windows initiation pour les novices
10 h 30 - 12 h	Démarches en ligne - se créer un compte sur les principaux sites administratifs - utiliser France connect - effectuer une démarche	
13 h 30 - 15 h 30	Smartphones et tablettes - fonctionnement général - installer/supprimer une app - utiliser les app natives - se connecter à un réseau	La sécurité sur smartphones - les mises à jour - le code PIN - sauvegarde et synchronisation - antivirus
15 h 30 - 16 h 30	Accès libre - des précisions/questions - des problèmes informatiques - besoin d'un ordinateur	

Octobre/novembre 2021

	Lundi 11/10	Lundi 25/10	Lundi 15/11
9 h - 10 h 30	Comprendre Windows - bureau et barre des tâches - le menu Démarrer en détails - l'explorateur de fichiers	Le traitement de texte - changer la police - aligner ou centrer un texte - l'encadré et le fond - les puces d'énumération	Faire travailler sa mémoire Quelques sites pour faire travailler sa mémoire et sa culture générale • Memozor.com • LG.fr/jeux • leratiers.net • Ademinist.com
10 h 30 - 12 h	Démarches en ligne - se créer un compte sur les principaux sites administratifs - utiliser France connect - effectuer une démarche		
13 h 30 - 15 h 30	Nettoyer et entretenir son PC - suppression du cache, cookies, fichiers temporaires - présentation et utilisation de logiciels	Créer un calendrier personnalisé - choisir des images sur internet ou parmi vos propres photos - choisir vos couleurs - apprendre à faire un dégradé	Réseaux sociaux - initiation aux réseaux sociaux avec Twitter - création de compte - suivre des médias d'information
15 h 30 - 16 h 30	Accès libre - des précisions/questions - des problèmes informatiques - besoin d'un ordinateur		

Accès sur inscription



PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

Retrouvez la liste des espaces numériques sur :

www.bretagnecentre.bzh



ATELIER « Bien vieillir Bretagne »



L'association Pour Bien Vieillir Bretagne vous propose des ateliers collectifs de prévention autour de 10 thématiques :

- Bienvenue à la retraite
- Bien vivre sa retraite
- La mémoire
- L'activité physique
- L'équilibre
- La nutrition
- L'habitat
- Le soutien aux aidants
- Le sommeil
- Le numérique

Ces ateliers s'adressent aux retraités et aux + de 60 ans. Ils sont gratuits et durent 2h1/2.

Vous devrez vous inscrire et vous engagez pour 6 séances. Par mesures sanitaires, seulement 15 personnes pourront y participer. Les séances débuteront dès janvier 2022 :

- Vendredi 7 janvier
- Vendredi 14 janvier
- Vendredi 21 janvier
- Vendredi 28 janvier
- vendredi 4 février
- vendredi 25 février

Une réunion d'information au lieu le vendredi 17 décembre 2021 à 14h à la salle des Fêtes de Laurenan.

❖ ADELEA



POINT SANTE MOBILITE

S'adresse aux personnes habitant en zone rurale, en situation de précarité et rencontrant des difficultés à engager des démarches en lien avec la santé

Permet l'accès à la santé (ouverture des droits, orientation/prise de RDV avec les praticiens, etc...)

Permanences de proximité une journée par mois

Le point Santé Mobile sera présent à Merdrignac un mercredi par mois de 10h à 12h30 et de 13h30 à 16h :

- Le 29 septembre
- Le 13 octobre
- Le 10 novembre
- Le 08 décembre

Le camping-car est garé sur la place rue du Bourg Neuf de Merdrignac (devant l'Ecomusée)

🌐 RN 164

❖ DEVIATION / TRAVAUX RN 164

Une nouvelle déviation est mise en place dans le sens Loudéac-Rennes du lieu-dit La Fouchette en Plémet jusqu'à l'échangeur Laurenan-Gomené. Cette Déviation a pris effet le lundi 30 août 2021, 8h jusqu'au 24 février 2023, 18h. Déviation de la circulation dans le cadre des travaux de mise en 2 x 2 voies de la RN 164, fermeture des voies communales pour la construction de l'ouvrage d'art.

❖ ENQUETE PUBLIQUE RN 164



RN 164 : enquête publique – secteur de Merdrignac

Le Préfet des Côtes d'Armor a prescrit, dans son arrêté en date du 24 août 2021, l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale relative à l'aménagement (mise en 2x2 voies) de la RN 164 – secteur de Merdrignac Ouest – sur les communes de GOMENE, LAURENAN et MERDRIGNAC.



L'arrêté préfectoral du 24/08/2021 est consultable sur le site de la commune (www.laurenan.fr).
20210824_RN164secteurMerdrignac_enquetepublique_sept2021Télécharger

Cette enquête publique aura lieu du mercredi 15 septembre 2021, 9h00 au vendredi 15 octobre 2021, 16h30, en mairies de GOMENE, LAURENAN et MERDRIGNAC (siège de l'enquête).

Le dossier d'enquête sera consultable en mairie de LAURENAN pendant toute la durée de l'enquête où le public pourra en prendre connaissance et sera accessible aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (soit le lundi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h 30 et le mercredi matin de 8h30 à 12h30).

La consultation de ce dossier peut se faire sur le site internet des services de l'Etat en Côtes d'Armor (www.cotes-darmor.pref.gouv.fr à la rubrique « Publications – Enquêtes publiques ») et sur celui de la DREAL Bretagne (<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr> à la rubrique « Infrastructures, sécurité, transports >Infrastructures >Investissements routiers > La description des opérations), durant toute la durée de l'enquête.

M Philippe BOUGUEN, commissaire enquêteur, assurera une permanence en mairie de LAURENAN le lundi 27 septembre 2021, de 9h00 à 12h00.

➤ PASS SANITAIRE

Passé sanitaire obligatoire dans certains lieux publics

Depuis le 9 juin 2021 et jusqu'au 15 novembre 2021, un passe sanitaire est mis en place pour accompagner les Français au retour à une vie normale tout en minimisant les risques de contamination.

Depuis le 21 juillet 2021, le passe sanitaire est nécessaire pour accéder aux lieux de loisirs et de culture. C'est le passe sanitaire « activités » lequel permet de se rendre dans certains lieux recevant du public. C'est ainsi que depuis le 9 août le passe sanitaire est exigé pour accéder à la médiathèque.

Il est rappelé que le passe sanitaire consiste à présenter au format numérique (via « Mon carnet » de l'application TousAntiCovid (<https://bonjour.tousanticovid.gouv.fr/>) ou papier, une preuve de non contamination au Covid, parmi les 3 suivantes :

- 1- l'attestation de vaccination (elle est récupérable sur le portail de l'Assurance Maladie (<https://attestation-vaccin.ameli.fr>) en se connectant via France Connect (<https://www.service-public.fr/P10013>))
- 2- La preuve d'un test négatif RT-PCR, antigénique ou un autotest, réalisé sous la supervision d'un professionnel de santé de moins de 72 h maximum.
- 3- Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement du Covid, datant d'au moins 11 jours et moins de 6 mois.

Le passe sanitaire concerne toutes les personnes de plus de 18 ans. Pour les adolescents, de 12 à 17 ans, il s'appliquera à compter du 30 septembre 2021.

➤ ETAT CIVIL



Lorelai Orain Fougeron, née le 15 août 2021, 22, La Houssaie, fille de Xavier Fougeron et Laëtitia Orain



Mariage

Lomik COZIAN et Maud CHAUDIN le 03 juillet 2021, domiciliés "1, Allée de la Brousse"
Andrew BARTLETT et Marlène RISSEL, le 28 août 2021, domiciliés "19, La Folie"



Décès

Marie ROCABOY née LABBE, décédée le 05 juillet 2021, domiciliée "7, La Vgne"
Raynna DESMETTRE CORTI, décédée le 09 août 2021, domiciliée "36, La Ville Hervé".



INFOS ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS DE LAURENAN

Cette rubrique est ouverte à tous les artisans, commerçants et associations. Pour une parution, veuillez contacter la mairie.

Réflexologue énergétique géobiologue

Maggy GARCIA, réflexologue plantaire, énergétique, géobiologue s'est installée depuis juin 2021 à Tertignon où elle reçoit sur rendez-vous. Elle habitait et exerçait à Plémet.

« Vous voulez mieux vous connaître, comprendre ce qui vous bloque, vous libérer, être vous-même et vous avez besoin d'aide? »

Elle propose divers soins, ateliers et stage pour combattre le stress, les douleurs, les blocages émotionnels et agir sur le sommeil par exemple :

- Soins énergétiques
- Purification des lieux
- Le féminin
- Réflexologie plantaire

☎ : 06 33 20 10 35

Site internet : maggygarcia.fr



DON DE SANG A LA SALLE DES FETES DE MERDRIGNAC

Prochain don de sang à la salle des fêtes de Merdrignac le mercredi 15 septembre de 11h-13h et 15h-19h

Merci de prendre rendez-vous sur : dondesang.efs.sante.fr

Pour se présenter à un don, il faut :

- Se sentir en bonne santé
- Etre agé(e) de 18 à 70 ans (65 ans pour les dons de plaquettes ou de plasma)
- Peser au moins 50kg
- Etre muni d'une pièce d'identité

Le pass sanitaire n'est pas nécessaire pour donner son sang

« En 1 heure, vous pouvez sauver 3 vies »

L'association organise son repas à emporter «poulet basquaise » le samedi 25 septembre. Les parts pourront être retirées à partir de 18h30 à la salle de fêtes de Merdrignac.

➤ INFOS PRATIQUES

Horaire d'ouverture de la mairie

Lundi : 8h30-12h30 et 13h30-16h30

Mercredi : 8h30-12h30

Vendredi : 8h30-12h30 et 13h30-16h30

Mail MAIRIE : mairie.laurenan@wanadoo.fr

Mairie de Merdrignac : 02 96 28 41 11

Service ADMR : 02 96 61 22 95

Cabinet médical Merdrignac : 02 96 67 45 10

Cabinet médical Plémet : 02 96 66 33 40

Cabinet infirmier Merdrignac : 02 96 28 40 21

Cabinet infirmier Plémet : 02 96 25 68 08



Services du CIAS

Cias-aide-soins@loudeac-communaute.bzh

Aide et soins à domicile : 02 96 66 09 06

Portage de repas à domicile : 02 96 66 14 61

Transport à la demande : 02 96 66 09 09

Maison des services publics de Loudéac

CAF : 08 10 25 22 10

CPAM : 3646

CARSAT : 3960

CICAS : 08 20 20 01 89

Maison de justice et du Droit : 02 96 25 01 42

URGENCES :

Pompiers : 18/112 Gendarmerie : 17 SAMU : 15/112

Pharmacie de garde : 3237

Centre antipoison : 02 99 59 22 22

